



INAMI/RIZIV  
211, Avenue de Tervuren  
1150 Bruxelles

Contact persoon:  
Mickael Daubie (FR)  
☎ 02/739.77.04  
e-mail: [Mickael.Daubie@inami.fgov.be](mailto:Mickael.Daubie@inami.fgov.be)

## STRUCTURE MULTIPARTITE EN MATIERE DE POLITIQUE HOSPITALIERE



FOD Volksgezondheid – DGI  
Eurostation Bloc 2  
Victor Hortaplein 40 bus 10  
1060 Brussel

Contact persoon :  
Michel Lambrechts (NL)  
☎ 02/524.86.86  
[michel.lambrechts@gezondheid.belgie.be](mailto:michel.lambrechts@gezondheid.belgie.be)

Vos réf: SM/01.2013

Date :

A l'attention de Madame Onkelinx,  
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique  
Rue Ducale, 59  
1040 BRUXELLES.

### **Concerne : Forfaitarisation des médicaments**

Madame la Ministre,

Depuis son introduction en 2006, le budget pour le forfait en vue du remboursement d'un groupe de médicaments dans les hôpitaux généraux a systématiquement été réduit par l'autorité, passant de 258,8 millions d'euros en 2006-2007 à 180,8 millions d'euros en 2012-2013. Ce budget est en fait encore plus bas si on tient compte du fait que l'EPO et les albumines, qui auparavant étaient exclues de la forfaitarisation, sont désormais dans le forfait (18 millions d'EUR).

Lors de la préparation au sein du Conseil général d'une introduction le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le ministre des affaires sociales a déclaré que les économies pour l'assurance maladie consécutives au forfait et à une utilisation plus efficace des médicaments, seraient réinvesties dans les hôpitaux afin d'améliorer le fonctionnement de la pharmacie, e. a. dans le cadre de la sécurité du patient et afin de soutenir les Comités médico-pharmaceutiques.

Au sein de la structure Multipartite, mais aussi en dehors, les hôpitaux, pharmaciens, et médecins ont attiré l'attention sur le fait que des moyens de fonctionnement supplémentaires sont indispensables pour garantir la qualité de service de la pharmacie hospitalière et, surtout, pour pouvoir réaliser d'importantes améliorations de la qualité.

Quels défis nous attendent?

Voici une liste non exhaustive : une introduction généralisée de la prescription électronique (de préférence avec un soutien du prescripteur), les normes PIC/s, la traçabilité, les conditionnements *unit dose*, le fonctionnement du Comité médico-pharmaceutique et du Comité du matériel médical, l'accroissement de la pharmacie clinique et l'accréditation de la pharmacie.

Cela accentue la nécessité d'investissements qui ne sont toutefois pas honorés par des subsides et/ou l'insertion dans le BMF mais dont les coûts ne sont pas négligeables. Ainsi, par exemple :

- les frais d'investissement pour une application des normes PIC/s, variant en fonction de 3 modèles différents sont calculés à un montant minimum entre 1,1 et 1,4 millions d'euros par hôpital, avec un coût d'exploitation annuel supplémentaire de 380.000 à 660.000 EUR ;
- l'achat d'un robot permettant la préparation sécurisée des solutions intraveineuses dangereuses (cytocare) coûte actuellement 500.000 euros ;
- l'achat d'une machine permettant d'assurer le contrôle de la qualité des préparations oncologiques coûte 80.000 EUR et l'exploitation annuelle 80.000 EUR de plus.

Les analyses MAHA démontrent que la marge que les hôpitaux réalisent sur le fonctionnement de la pharmacie diminue de 20% entre 2010 et 2011. Vu le sous-financement objectif des hôpitaux, cela signifie une diminution de la capacité d'investissements et d'innovation. En outre, vous avez certainement appris que plusieurs hôpitaux prévoient une diminution de l'effectif du personnel pour 2013 et que le nombre d'hôpitaux qui attendent un résultat d'entreprise négatif en 2013 augmente considérablement.

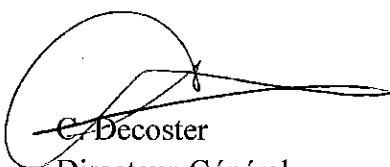
La Multipartite plaide donc pour que l'autorité mette suffisamment de moyens complémentaires à la disposition des hôpitaux afin de préserver et d'accroître la qualité de la prescription, la préparation et la distribution de médicaments. Ce n'est que de cette manière que les médecins, les pharmaciens et les hôpitaux peuvent répondre aux attentes légitimes de leurs patients.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Au nom de Professeur Docteur Daniel DESIR*

*Président de la Structure Multipartite.*



C. Decoster  
Directeur-Général